

MASADA GROUP (EX KEN GROUP)
Société par actions simplifiée au capital de 1.162.693,60 euros
Siège social : 62 rue Jouffroy d'Abbans - 75017 Paris
RCS Paris 489 723 858
(la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT EN DATE DU 27 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 27 février,

La soussignée, la société HALLO (RCS Paris 908 234 438), représentée par son représentant légal, Monsieur Arthur Benzaquen,

Agissant en qualité de président de la Société (le « **Président** »), a pris les décisions figurant à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour formalités.

1. Transfert du siège social de la Société

Le Président, **décide** de transférer le siège social de la Société, actuellement fixé au 62 rue Jouffroy d'Abbans - 75017 Paris, au 126, rue Réaumur - 75002 Paris, à compter du 1^{er} mars 2026.

Le Président prend acte qu'aucune activité ne sera conservée à l'ancien siège social de la Société.

2. Modification corrélative des statuts

Le Président, décide, en conséquence de la décision qui précède, de modifier l'article 4 des statuts de la Société comme suit :

« *ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL*

Le siège social est fixé à :

126, rue Réaumur – 75002 Paris

Le transfert du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe est décidé par le Président. Dans tous les autres cas, le transfert du siège social résulte d'une décision collective des associés. »

3. Pouvoirs pour formalités

Le Président donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des décisions qui précèdent.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et consigné dans le registre prévu par la loi.

Signé par :

23A10AA839DF478...

Le Président

HALLO

Représentée par Monsieur Arthur Benzaquen